

COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2022 (ouverte à 20h35)

DATE DE CONVOCATION : 29 janvier 2022

CONSEILLERS EN EXERCICE : 23

PRÉSENTS (16) :

Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Brigitte BOUGUET, Jérôme TOUTAIN, Nadège LOLLIVIER, Thomas BOULAY, Yves DEBRUYNE, Philippe RENAUX, Isabelle HEDAN, Annaïg PEDRON, Frédéric MORVAN, Audrey LETERTRE, Léonard DARRAS, Fanny LEROY, Ludovic CHESNEL, Nicolas FOREL

PROCURATIONS (4) :

Françoise BONHOMME donne procuration à Nadège LOLLIVIER
Medhi MAINGUENÉ donne procuration à Philippe RENAUX
Karen FIANCET donne procuration à Annaïg PEDRON
Nathalie POUPARD GUERIN donne procuration à Nicolas FOREL

EXCUSÉS (3) :

Axelle ROUSSEL, Maria CORREIA, Kévin LAVOLLEE

NOMBRE DE VOTANTS : 20

SECRETAIRE DE SEANCE : Audrey LETERTRE

SECRETAIRE DE SEANCE :

L'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Audrey LETERTRE se propose pour assurer le secrétariat de séance conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par **délibération n°2020.050 du 5 novembre 2020, et notamment son article 13.**

COMPTE-RENDU DU 20 JANVIER 2022

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du **20 JANVIER 2022** est approuvé à l'unanimité.

PREAMBULE – Ordre du jour

« Finances, Ressources Humaines »

- 2022.013 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

COMPTE- RENDU DE DELEGATION DE POUVOIR
(Article L.2122.22 du CGCT)

Matthieu POLLET, Maire, informe le Conseil Municipal en début de séance des décisions prises par délégation d'une partie des attributions du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et au vu de la **délibération n° 2020.028 du 25 mai 2020** portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire (article L.2122.22 du CGCT), déposée le 3 juin 2020 en Préfecture.

Il précise qu'il a pris 2 décisions sur la période :

1. 2022.004 - DIA – non préemption – 9 rue du vivier

Le Maire de la Commune de SAINT-ERBLON,

Vu la délibération n° 2020.028 du 25 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire (article L.2122.22 du CGCT), reçue le 3 juin 2020 en Préfecture,

Vu la délibération du Conseil de Rennes Métropole n° C 21.217 du 16 décembre 2021

- Instituant un droit de préemption simple sur une partie des zones U et AU du PLUi délimitée sur les plans annexés à la délibération
- Déléguant l'exercice du droit de préemption urbain à la Commune de Saint-Erblon sur les périmètres délimités sur les plans annexés à la délibération

Vu la déclaration d'intention d'aliéner souscrite le 2 décembre 2021 par Trente Cinq Notaires, et reçue le 3 décembre 2021, portant sur les biens cadastrés AB 1001, 997 et 998 situés 9 rue du Vivier et appartenant à la SCCV Presbytère.

Considérant que la parcelle se situe dans le périmètre d'exercice du droit de préemption urbain délégué à la Commune de Saint-Erblon,

Considérant l'erreur matérielle dans la DM 2021.035 du 9 décembre 2021,

DECIDE :

- De renoncer à l'exercice du droit de préemption de la commune sur les biens cadastrés AB 1001, 997 et 998 situés 9 rue du Vivier, objet de la DIA ;

2. 2022.005 - DIA économique – non préemption

Vu la délibération n° 2020.028 du 25 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire (article L.2122.22 du CGCT), déposée le 3 juin 2020 en Préfecture,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2008.101 du 19 novembre 2008 relative à l'instauration d'un droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux sur certains secteurs de Saint-Erblon,

Vu la déclaration de cession de fonds de commerce reçue le 11 janvier 2022 par l'intermédiaire de Maître Nathalie ROBERT, Notaire à Cesson Sévigné et relative à la cession du fonds de commerce au 33 place de l'église détenu par Flora LAURENT,

Considérant qu'il n'est pas dans l'intérêt de la collectivité de procéder à une acquisition desdits fonds par préemption,

Le Maire de la Commune de SAINT-ERBLON,

- **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption de la commune les fonds de commerce du 33 place de l'église ;
- **PREND ACTE** de la cession des fonds de commerce susvisés.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

2022.013 – 7.01 FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Annexe – Rapport d'orientations budgétaires

Brigitte BOUGUET, 2^e adjointe au Maire en charge de la gestion, de la prospective, des ressources humaines et des finances, présente le rapport suivant :

L'article L 2312-1 DU CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, impose aux communes de plus de 3500 habitants la présentation en conseil municipal dans les deux mois précédents le vote du budget, d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure de la dette.

Considérant la mention faite au sein du règlement du conseil adopté en séance du 5 novembre 2020, considérant le souhait de procéder à cet exercice de manière volontaire, la ville de Saint-Erblon a procédé à la rédaction d'un rapport annexé à la présente délibération.

Questions durant la présentation (non reprise et marquée [...] :

[...]

Philippe IMIELSKI : Brigitte, dans les dépenses de fonctionnement, peux-tu nous indiquer à quoi correspondent les charges exceptionnelles (chapitre 67) dont le montant peut varier de manière significative d'une année à l'autre ?

Brigitte BOUGUET : Il s'agit d'opérations d'ordre liées à des plus-values et des moins-values sur des cessions immobilières. Lorsqu'il y a une charge exceptionnelle inscrite en dépenses de fonctionnement, un montant équivalent est inscrit en recettes d'investissement. Ce n'est pas une dépense réelle.

Philippe IMIELSKI : D'accord, il s'agit de flux.

Brigitte BOUGUET : oui.

[...]

Philippe IMIELSKI : je souhaite que l'on s'attarde sur le point de la masse salariale. 1,4 millions rapportés au nombre d'habitant n'est pas un mauvais ratio en soi avec 413 € / habitant.

Malgré tout, c'est 56% de nos dépenses réelles de fonctionnement, donc il ne reste pas énormément pour tout le reste. Il faut y faire attention.

Par rapport à l'objectif énoncé en début de réunion, à savoir avoir l'ambition de rendre une meilleure qualité de service aux saint-erblon mais, je pense qu'il faut s'interroger sur ce poste ; non pas qu'il soit trop important mais il faut malgré tout s'interroger sur cette évolution. Est-ce que le service aux saint-erblonnais est à la hauteur ?

Matthieu POLLET : Tu fais bien de poser cette question.

Ludovic CHESNEL : Déjà à titre de comparaison, dans les communes de la même strate on se situe comment ? Sachant que chaque commune fonctionne différemment.

Brigitte BOUGUET : Le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement se situe entre 52 et 56%. La commune se situe à 55,65%.

Ludovic CHESNEL : On est plutôt sur la moyenne haute donc.

Brigitte BOUGUET : L'AUDIAR établit tous les ans un annuaire financier. Le dernier date de 2019.

Nous ne pourrions comparer correctement nos charges de masse salariale avec celles des autres communes qu'au 1er janvier 2020, date de reprise en régie de personnel pour le service éducation.

Ludovic CHESNEL : Donc cela veut dire que l'on se retrouve dans la moyenne haute ?

Brigitte BOUGUET : Il y en a plus qui se situent entre 55 et 56 en fait.

Ludovic CHESNEL : pourtant on a l'impression quand même, que les différentes personnes dans les services ont l'air déjà bien surbooké.

Brigitte BOUGUET : Oui. L'année 2021 il faut aussi la regarder par rapport au contexte sanitaire car il a fallu renforcer les équipes (nettoyage des locaux, encadrement des groupes d'enfants, agents déclarés covid ces derniers temps qui ont dû être remplacés).

Il faut renforcer notre pilotage de la masse salariale c'est important

Matthieu POLLET : Il faut qu'on en mesure les impacts à chaque fois. Avec l'année que nous avons vécue très particulière, nous avons eu des petits aléas que nous n'avons pas bien pu mesurer car ils nous tombaient dessus. Il faut travailler ces situations pour mieux se projeter et moins subir.

Brigitte BOUGUET : Il faut regarder au plus près les remplacements d'agents, par exemple sont-ils indispensables ?

On note que sur les évolutions nationales, il y a une refonte complète des grilles de catégorie C qui vont avoir un impact sur 2022. Suite à l'augmentation du SMIC notamment, 22 agents permanents ont été impactés par la réforme, sans compter les contractuels également concernés. On vous présentera l'impact précis lors du BP 2022. Il est prévu par ailleurs sur 2022 un renfort (1 ETP) au sein de l'équipe espaces verts à partir de septembre.

Nicolas FOREL : Par rapport à la prospective sur les années suivantes, une augmentation annuelle de 3% de la masse salariale est prévue. Mais resterons-nous à effectif constant ou d'autres embauches sont-elles prévues ?

Brigitte BOUGUET : Pour la prospective, nous avons pris un effectif constant.

Matthieu POLLET : Nous avons retenu une masse constante car nous n'excluons pas quelques réorganisations que nous travaillerons ensemble. Il s'agit des questions de fond : qu'est ce qu'on veut pour nos services publics et où voulons-nous aller ? Nous prendrons collectivement les orientations qui vont bien.

Nicolas FOREL : Dans votre cible, vous avez parlé d'optimiser les services. Comment ça se matérialiserait au niveau des charges de personnel ? Quand on utilise ce terme, on pense "faire plus" avec moins, comment pensez-vous cette optimisation ? au niveau des tâches ?

Brigitte BOUGUET : Cela peut être une organisation différente en interne.

Nicolas FOREL : comment va-t-on la mesurer cette optimisation ? L'atteinte de cet objectif ?

Matthieu POLLET : Ce genre de question ne peut pas se traiter théoriquement, il faut rentrer dans le détail. Aller service par service, observer ce qui se passe, comment décroisonner certaines missions, peut être travailler différemment. Par exemple des relations inter services au niveau du pôle éducation qui peuvent être envisagées différemment. On veut le faire de toute façon avec les équipes et les élus concernés. Il s'agit de se fixer des objectifs pour l'instant, et après rentrer dans le détail pour voir comment on y arrive.

Nicolas FOREL : aujourd'hui on n'aura pas un point de départ pour savoir si on a vraiment optimisé. Cela restera du du ressenti.

Matthieu POLLET : Là, c'est un objectif fixé qu'on se fixe à charge aux équipes élus et groupes de travail de voir comment on le décline. Il s'agit d'étudier pour voir les impacts. C'est tout le travail de prévisionnel, de budget et de prospective.

Philippe RENAUX : Par exemple, si on parle d'améliorer le service rendu, pour les ST cela peut être une amélioration des stocks afin d'éviter les déplacements et du temps. Cela passe par plein de petites choses pour une meilleure qualité de service.

Nicolas FOREL : Ma question portait sur le fait que nous n'aurons pas de base de départ pour mesurer l'optimisation. J'entends l'objectif mais il n'y a pas de mesure précise.

Matthieu POLLET : Nous le saurons si nous aurons respecté le budget.

[...]

Matthieu POLLET : Comme vous avez pu le voir, on n'a pas trafiqué les chiffres, c'est la réalité. Les finances pour la commune sont très contraintes avec des marges de manœuvre très contraintes. On parlait tout à l'heure de fiscalité, celle-ci évolue au niveau national avec l'évolution des bases. C'est difficile d'actionner davantage la fiscalité locale, quand on cumule notamment des aléas conjoncturels tels les fluides par exemple. Il faut être responsable et gérer au mieux nos coûts de structure. Nous devons travailler plus particulièrement sur ce point là.

Brigitte BOUGUET : Nos objectifs sont donc de maîtriser les dépenses de fonctionnement et en particulier contenir la hausse de la masse salariale.

[...]

Ludovic CHESNEL : en 2021, il était prévu un taux d'épargne à 6,40. Pourquoi 10,28% aujourd'hui ?

Brigitte BOUGUET : Lors de la prévision budgétaire, on vous avait présenté le budget prévisionnel 2021 qui prévoyait un taux d'épargne à 6.40 % qui est aujourd'hui en réalisé à 6,73% en BP prévisionnel 2022. Compte tenu des dépenses réalisées et des recettes perçues, le taux d'épargne 2021 sera par ailleurs enregistré à 10,28% car il y eu moins de dépenses et le cas échéant plus de recettes réelles que prévu. L'objectif est que l'épargne Brut puisse rembourser le capital des emprunts au moins, même s'il existe d'autres ressources propres pour garantir l'équilibre budgétaire et ainsi compenser une épargne nette qui peut être négative. La préfecture regarde ces ratios là.

4/7

Philippe IMIELSKI : Nos gros investissements seront donc financés par les cessions. Dans un contexte incertain, est ce qu'on pourrait imaginer un arbitrage éventuellement entre l'emprunt et les cessions de manière à garder les produits des cessions ? Est-ce que c'est imaginable dans les années à venir.

Brigitte BOUGUET : Le ratio d'emprunt est de 783 euros par habitant en 2020. On est passé à 696 euros en 2021 et selon les hypothèses déterminées dans la perspective et on passera à 615 euros par habitant en 2022.

Ludovic CHESNEL : Ce n'est pas parce que le ratio diminue par habitant que la dette diminue pour autant puisqu'il y a plus d'habitants.

Matthieu POLLET : C'est les deux, il y a certes plus d'habitants mais aussi une baisse de la dette, c'est un effet combiné. En effet Philippe la question devra se poser.

Philippe IMIELSKI : Dans un contexte de taux bas, s'il faut s'endetter il faut le faire lorsque les taux sont bas.

Nicolas FOREL : C'était d'ailleurs une question que vous nous aviez posé l'an dernier. Avez-vous une stratégie ?

Matthieu POLLET : On avait répondu clairement, si on peut éviter d'emprunter on n'emprunte pas mais si cela devient incontournable, on le fera.

Nicolas FOREL : Au delà de cela, faire uniquement de la cession c'est de la rigidité pour les mandatures suivantes qui n'auraient pas d'autres leviers que le recours à l'emprunt.

Matthieu POLLET : Aujourd'hui, on est contraint d'avoir ces réflexions car on est soumis à un PAF qui nous impose des rachats de terrain en portage métropolitain (programme de rachat jusqu'en 2025 qui impacte la trésorerie de la commune). Soit on emprunte pour racheter les terrains à la Métropole et on n'en fait rien, soit on rachète les terrains et on les met en production pour dégager un maximum de bénéfices pour la commune.

Si l'on regarde l'évolution de la dette, c'est cohérent. Il est tout à fait possible d'envisager de recourir ultérieurement à la dette pour de futurs investissements. Il y aura des marges de manœuvre pour les années à venir. Nous le faisons dans l'intérêt de la collectivité, que cela soit nous ou pas après.

Aujourd'hui, nous avons moins de marge de manœuvre car le PAF nous contraint. Il y a plusieurs aléas qu'on ne maîtrise pas complètement.

Brigitte BOUGUET : Les conventions de portage passées avec Rennes Métropole. ont un terme qui arrive en 2022. Ce n'est pas étalé sur plusieurs années.

Matthieu POLLET : Nous sommes soumis à un calendrier de portages avec des acquisitions à faire sans possibilité d'aménager ce calendrier. C'est une contrainte forte. Cela s'inscrit également dans un contexte local et national et notamment le ZAN, ou Zéro Artificialisation Nette. Le passage de 1AU du secteur Cottereuil est rare et cela ne se fera quasi plus dans un avenir proche. Il va falloir réduire de 50 % la consommation de foncier à l'échelle de la Métropole. Pour avoir cette extension urbaine, il a fallu l'obtenir auprès de la métropole.

[...]

Philippe IMIELSKI : En 2021 on a budgété 3,005 millions de dépenses d'investissement et on a réalisé 1,439 millions. Ce que l'on n'a pas réalisé c'était sur quoi ?

Brigitte BOUGUET : Principalement des acquisitions de terrains.

Philippe IMIELSKI : Donc du coup ça va se retrouver sur les années qui viennent ?

Brigitte BOUGUET : Oui en 2022.

[...]

Nicolas FOREL : J'ai une question sur les dépenses prévisionnelles pour le conseil municipal des aînés et le conseil municipal des jeunes. Pourquoi une enveloppe unique pour 2022 ? C'est un one-shot sur une année et puis plus rien sur le reste du mandat ?

Thomas BOULAY : Non, l'idée c'est que cela soit repositionné et non que ce soit du one-shot.

Matthieu POLLET : On sera vraisemblablement sur une enveloppe qui sera reconduite.

Thomas BOULAY : L'absence sur le reste de la PPI est une erreur.

Matthieu POLLET : La nouvelle mairie (prospective 2026 : 1,5 millions de dépense d'investissement) n'est pas le projet du mandat. Ce projet est positionné dans la PPI en fin de mandat et pourrait glisser sur un éventuel mandat suivant.

[...]

Nicolas FOREL : Question sur le projet Launay. On pense pouvoir leur demander dès 2023 des sommes dans le cadre du partenariat ? Je suis surpris de voir des sommes si proches en calendrier.

Frédéric MORVAN : On est peut être optimistes on va rentrer dans une discussion plus précise. A ce stade, beaucoup de changement sur la zone urbanisable car la métropole nous a contraint un peu sur la zone en objectifs de logements. Le potentiel de population sur cette zone reste le même malgré une demande de densification métropolitaine.

Il n'y aura pas de décalage non plus dans la mise en œuvre d'aménagements sur cette zone opérationnelle vu le passage en 1AU validé. Les échanges avec le groupe Launay doivent être encore menés. Nous envisageons une participation plus forte que la somme indiquée en 2023.

Nicolas FOREL : 2023, à l'échelle des investissements c'est demain

Frédéric MORVAN : Les investissements ciblés doivent être liés à l'arrivée de la population. Après si on décale l'arrivée des populations, cela devrait aussi retarder les dépenses nécessaires.

Nicolas FOREL : Je pense à l'équipement sportif qui est peut être financé par ces fonds.

Frédéric MORVAN : Il faudra rentrer un peu dans le détail. A mon avis, un décalage d'un an n'aurait pas d'impact financier énorme pour la commune, en recourant à une ligne de crédit pour prendre en charge un décalage dans le temps de l'opération. Il faut rappeler que nous allons avoir des frais de rachat du portage foncier comme déjà évoqué avant dans le présent conseil. Nous cherchons donc sur nos opérations à réduire les délais entre rachat à Rennes Métropole et revente aux promoteurs.

Matthieu POLLET : Il faut rappeler également que nous sommes sur un modèle que nous avons voulu différent de celui de la ZAC. Plutôt en permis d'aménager, avec des délais normalement un peu plus courts. Les discussions en cours cherchent à réduire les aléas pour voir les délais et éviter d'étirer trop le calendrier.

Nicolas FOREL : La commercialisation est prévue pour quand ?

Matthieu POLLET : Fin 2023, début 2024.

Nicolas FOREL : Ca serait étonnant qu'ils distribuent des fonds alors qu'ils n'auraient pas commencé la commercialisation. C'est ambitieux.

Matthieu POLLET : Mais oui c'est ambitieux.

Nicolas FOREL : Il faut aussi qu'il soit réaliste.

Matthieu POLLET : Si on vous le présente comme cela c'est qu'on estime que ça l'est. Aujourd'hui, c'est une question de modèle. On aborde une urbanisation en fonction de modèles, ZAC / permis d'aménager. Dans notre cas, on va valoriser un peu le terrain (6ha) et en plus il y a dans la convention PUP qui vient libérer des fonds progressivement. Les aspects financiers en 2023 ne sont pas irréalistes. Reste à travailler 2024.

Brigitte BOUGUET : Il faut souligner qu'en adéquation avec les 710 K€ de recettes, 900 K€ de dépenses ont été inscrites en 2023 sur le complexe sportif.

Nicolas FOREL : Et si on ne perçoit pas les 710 K€ de recettes, pourra-t-on équilibrer le projet ?

Brigitte BOUGUET : Pour l'instant, la PPI est une hypothèse de travail, c'est à ce stade.

[...]

Nicolas FOREL : J'ai une question sur la ligne de régulation de chauffage dans le portefeuille vie associative et sportive, est-elle complémentaire à celle déjà prévue dans le portefeuilles urbanisme ?

Philippe RENAUX : Il s'agit, en effet, d'un doublon avec la ligne mentionnée dans le portefeuilles urbanisme.

[...]

6/7

Nicolas FOREL : S'agissant de la ligne élémentaire SADIV 1,2 million quel est le projet ?

Nadège LOLLIVIER : Il s'agit de l'extension du groupe scolaire en sachant que le projet n'est pas encore écrit mais on est sûrs d'avoir très rapidement besoin de nouvelles classes pour le groupe scolaire, mais heureusement pas pour cette année. Cela peut aussi être un nouvel accueil de loisirs. Tout n'est pas fixé.

Nicolas FOREL : C'est donc lié à l'étude du groupe scolaire.

Nadège LOLLIVIER : Tout à fait c'est lié à cette étude, l'enveloppe commence cette année avec une enveloppe.

Ludovic CHESNEL : J'ai une question sur la réhabilitation des sanitaires.

Nadège LOLLIVIER : Dans la cour des élémentaires, il y a des sanitaires avec un accès par l'extérieur. Les enfants ne veulent plus y aller. Nous avons visité ce lieu qui est en effet très humide. L'état des sanitaires est déplorable. C'est un local à part où on accède par l'extérieur. Ce lieu est de moins en moins fréquenté par les enfants. Nous avons donc positionné cette dépense cette année pour répondre notamment à des demandes y compris des enfants eux-mêmes.

[...]

Matthieu POLLET : Je souhaite remercier Pierre et Brigitte qui ont travaillé de nombreuses heures pour cette présentation ce soir. Ce travail préliminaire est très important, il demande beaucoup d'investissements. Merci à vous deux et aux services, à Vanessa. Un grand merci à tous également aux élus qui s'investissent dans ces différentes missions.

Le conseil municipal à l'issue d'un débat en séance, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des orientations budgétaires pour l'année 2022

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

PAROLE AU PUBLIC

Le conseil est clos à 23h06.